**Règles du “vivre ensemble”**

Règles de savoir-vivre et de respect pour une bonne entente entre le propriétaire de cet appartement et ses colocataires et entre les colocataires.

**Usage des parties communes (cuisines, toilettes et WC).**

* Vous devez laisser les parties communes dans l’état où vous les avez trouvés, c'est-à-dire propres.
* Vous devez prendre l’initiative de nettoyer régulièrement : les lavabos, les douches, la baignoire, les sols de ces parties (aux produits d’entretien maison : à la crème à récurer, à l’eau de Javel …).
* Après votre passage, vous ne devez pas laisser de la vaisselle salle dans la cuisine ou dans les chambres (du produit vaisselle est à votre disposition faites en usage).
* Tirez toujours la chasse d’eau, après avoir fait vos besoins.
* Passez régulièrement la cuvette des WC au gel WC.
* N’occupez pas trop longtemps la salle de bain ou les WC. Pensez à ceux qui attendent derrière vous pour l’utiliser surtout le matin. Le matin, ne restez pas dans la salle de bain, plus d’un quart d’heure. Libérez les toilettes rapidement.
* Ne faites pas une consommation excessive d’eau. Pensez à ceux qui sont derrières et qui n’auront plus d’eau chaude.
* Des objets sont mis à votre disposition dans la cuisine (vaisselle, ustensiles de cuisine, produits d’entretien), ne les cassez pas, ne les renversez pas.
* Lavez-les immédiatement après usage (avec le liquide vaisselle), essuyez-les (avec un torchon propre) et rangez les dans leurs emplacements prévus dans les placards.
* Si vous cassez des objets, vous devez proposer une compensation ou les rembourser.
* N’hésitez pas à demander des produits d’entretien et des torchons propres au propriétaire, si besoin est.
* Une machine à laver est à votre disposition. Vous devez vider vos poches, avant de mettre les vêtements à laver dans le tambour de la machine.
* Dès que l’usage de la machine à laver est terminée, vous devez vider immédiatement les vêtements lavés du tambour. Fermez son hublot ou sa trappe, avant et après usage.
* Au moment de votre départ, pratiquez un nettoyage soigné des lieux communs et de votre chambre. Vous devez restituer les draps, les taies ….
* *Même si vous êtes fatigué, participer aux tâches collectives, s’il y en a, telles que faire la cuisine (la préparation des repas …), voire servir les repas, faire la vaisselle, nettoyer les lieux communs.*
* *Soyez positif, ne critiquez pas les autres colocataires. Soyez constamment une force positive de proposition envers tous.*

**Règles du respect des autres et du propriétaire**

* Vous devez respecter le sommeil des autres et ne pas faire de bruit, entrer dans leur chambre, allumer la lumière, si elle gêne, entre 22h et 8h du matin.
* Vous ne devez pas inviter des amis à coucher, pour la nuit, dans l’appartement, sauf autorisation du propriétaire.
* Vous ne devez pas utiliser les biens du propriétaire (or vaisselle, ustensiles et produits d’entretien des parties commune), sauf autorisation exceptionnelle du propriétaire.
* Vous devez accepter les observations du propriétaire. Elles sont toujours motivées pour le bien des colocataires pour permettre la meilleure vie commune entre eux.
* Toute sous-location est interdite.
* Ne pas remettre en cause les choix et les décisions du propriétaire.
* Pas d’attaque personnelle (ad hominem), de diffamation.
* Pas de procès d’intention.
* Pas d’affirmations sans preuve.
* **Pas d’écart de langage, d’insulte, de menaces ou de gestes menaçants, de violences, de comportements sexuels inappropriés (insistance, lourdeur, harcèlement)**,
* **Pas d’abus d’alcool**, d’alcoolisation,
* Ne pas fumer dans les lieux clos : WC … en particulier dans votre chambre. Allez fumer à l’extérieur.
* **Pas de drogue**.
* Pas d’animaux domestiques (chiens …), pour la propreté des locaux, sauf autorisation du propriétaire.

Cette règle à suivre par tous doivent être signée par chaque colocataire. Le non-respect de ces règles peut signifier son exclusion de l’appartement (en particulier pour non-respect des autres, pour des comportements portant atteinte à autrui, le non-respect des demandes répétées du propriétaire, pour consommation de drogue, pour cause d’insultes, de menaces, de violences, de vols, de comportements sexuels inappropriés etc. …).

Certains comportements inappropriés \_ agressions, violences, menaces, agressions sexuelles (viol, attouchements …), vol, … \_ peuvent faire l’objet d’une plainte auprès des autorités compétentes (police …).

Lysan-Marc Rabenjamina,

Le propriétaire

La Selle Saint-Cloud, le 9 novembre 2018